

## Comité Social et Economique du centre de production de Rennes. Réunion ordinaire du mardi 28 juin à 8h30

### Calendrier prévisionnel :

JUILLET		EMBOUTISSAGE			FERRAGE		PEINTURE		MONTAGE / CPL / QCP	
		TA	TB	TC	TA	TB	TA	TB	TA	TB
	V 1	H-	H-		H-	H-	H-	H-	H-	H-
	S 2									
	D 3									
Semaine 27	L 4				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 5				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 6				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	J 7				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	V 8				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	S 9									
Semaine 28	D 10									
	L 11				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 12				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 13				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	J 14	H+	H+	H+	H+ / H+ 15'	H+ / H+ 15'	H+	H+ / H+ 15'	H+	H+ / H+ 15'
	V 15				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
Semaine 29	S 16									
	D 17									
	L 18				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 19				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 20				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	J 21				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
Semaine 30	V 22				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	S 23									
	D 24			CP						
	L 25	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	M 26	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	M 27	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	J 28	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	V 29	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	S 30	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	D 31	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP

Les horaires de travail de référence des équipes de production sont de 5h30 – 13h16 et 13h16 – 21h02.

Les séances supplémentaires collectives du samedi sont réalisées de 5h30 à 13h00.

Les séances supplémentaires collectives de l'Emboutissage : sauf personnel désigné par la hiérarchie.

Les séances supplémentaires collectives concernent aussi les fonctions d'appui de l'atelier cité.

#### Allongements d'horaires journaliers pour le périmètre Ferrage :

Afin de sécuriser la production, des allongements d'horaires journaliers sont programmés sur le périmètre Ferrage dans les conditions suivantes :

- de 5h15 à 5h30 dont 1' de pause pour l'équipe du matin ;
- de 21h02 à 21h17 dont 1' de pause pour l'équipe d'après-midi.

En fonction de la situation de la production et des encours, des suppressions pourront être annoncées par la hiérarchie.

A titre exceptionnel, ces allongements seront gérés hors modulation collective et donc rémunérés.

#### Allongements d'horaires journaliers pour le périmètre PEINTURE - MONTAGE - CPL – QCP :

Afin de sécuriser la production dans un contexte de redémarrage récent de la 2ème équipe, des allongements d'horaires journaliers de 15' (de 21h02 à 21h17) dont 1' de pause sont programmés. En fonction de la situation de la production et des encours, des suppressions pourront être annoncées par la hiérarchie. A titre exceptionnel, ces allongements seront gérés hors modulation collective et donc rémunérés.

#### Gestion des séances supplémentaires collectives :

**A titre exceptionnel, à partir du 1er juin 2022, la gestion des séances supplémentaires collectives est modifiée.**

**Lorsque deux séances collectives seront réalisées sur le mois pour une équipe, la 1ère séance sera gérée en modulation et la 2ème sera gérée en individuelle et donc rémunérée et majorée sur le mois.**

#### Jour férié sur le mois de juillet 2022 :

Le jeudi 14 juillet 2022 sera travaillé selon le calendrier ci-dessus pour les UR Emboutissage, Ferrage, Peinture, Montage, QCP, CPL et les fonctions d'appui associées (sauf personnel désigné par la hiérarchie).

Le personnel de « journée standard » du périmètre de EE/CSUV/MPRE ainsi que des Directions Partenaires ne travaillera pas à l'exception du personnel désigné par la hiérarchie.

S'agissant d'un jour férié, la journée est rémunérée à 275%. Sa gestion ne rentre pas dans la modulation, la journée est rémunérée et majorée sur le mois.

Congés principaux :

Les congés principaux 2022 sont positionnés du lundi 25 juillet 2022 au lundi 15 août 2022 inclus. La reprise de la production se fera le mardi 16 août 2022 à 13h16 pour l'ensemble du flux. Les salariés qui travailleront le mardi 16 août 2022 auront un jour de congé annuel 2022 (4ème semaine) disponible pour une consommation individuelle jusqu'au 31 mai 2023. Pour les salariés qui reprendraient le mercredi 17 août 2022, un congé annuel 2022 au titre de la 4ème semaine sera positionné sur le mardi 16 août 2022.

Préparation du départ en congés annuels :

Afin d'assurer la mise en configuration de fermeture des secteurs de production, des activités pourront être planifiées en fin de séance du vendredi 22 juillet 2022. Les organisations et horaires seront précisés par la hiérarchie de chaque secteur.